



le bluma

bulletin de liaison d'un monde d'avance

EDITORIAL | Gérað Filoche

« Fermeture administrative ? » Chiche !



Ainsi, messieurs Besson et Darcos auraient des velléités de lutter contre le « travail dissimulé des sans-papiers ». Leur arme ? Demander aux préfets de procéder à la fermeture administrative des sociétés les employant ?

Qui peut les croire ? Car si cela était, la première mesure à prendre serait de doubler immédiatement les effectifs de l'inspection du travail. La seconde serait d'inciter à mettre en œuvre le suivi judiciaire des innombrables procès-verbaux dressés sur ce sujet par les inspecteurs du travail. Or, quelle est la situation exacte ? Aujourd'hui, les inspecteurs du travail — 450 pour ...17 millions de salariés et 1, 2 million d'entreprises —, sont moins nombreux qu'il y a un siècle. S'il existait une véritable vo-

lonté politique de rendre efficace l'inspection du travail, il faudrait au moins doubler ses effectifs !

Parmi les plaintes des travailleurs sans-papiers, neuf sur dix émanent de salariés dont les patrons refusent de payer les heures supplémentaires. Ces heures représentent 85 % du travail dissimulé .

Et il suffirait d'un préfet pour faire fermer les entreprises incriminées. Mais qui, sinon, les inspecteurs du travail, sont aptes à enquêter sur le comportement de ces entreprises ? Comment peut-on en outre régler ce problème sans réguler la sous-traitance ?

Car messieurs Besson et Darcos ne peuvent l'ignorer, toutes les grandes entreprises du bâtiment ont fait, et continuent à faire leur fortune sur la surexploitation de travailleurs sans-papiers. Et ce le plus souvent, à visage couvert, par le biais d'entreprises de sous-traitance.

Mais qu'à cela ne tienne. Prenons au mot les

deux ministres. « Fermeture administrative » ? Chiche !

Actuellement, dans le secteur du bâtiment, 5 700 sans papiers, exploités sans vergogne par 1 800 patrons qui profitent de leur situation — en n'hésitant pas par exemple à ne payer qu'une partie des heures travaillées —, sont en grève. « Fermeture administrative » de ces 1800 entreprises, parmi lesquelles Bouygues figure en très bonne place ? Chiche !

La RATP sous-traite à des sociétés dont elle sait pertinemment qu'elles emploient des sans-papiers. « Fermeture administrative » de la RATP ? Chiche !

En Ile-de-France, 61 % des restaurants pratiquent le travail dissimulé. Fermeture administrative » de ces établissements ? Chiche !

« Fermeture administrative » des milliers d'entreprises françaises qui trichent et réduisent à l'état d'esclaves des travailleurs venus de pays pauvres ? Chiche !

Suite de l'édito page 3

Dossier

Circulaires sur le travail des sans-papiers: quand l'imbécillité le dispute à l'indignité.

Un dossier d'Alexie Lorca sur ce que cachent les récentes gesticulations darcosiano-bessonnesques...

P. 2

Presse

Le retour de l'orthodoxie budgétaire

Article de Liêm Hoang Ngoc. La Commission Européenne vient de rappeler à l'ordre la France pour déficit excessif...

P. 3

Questions à...

Caroline de Haas

Caroline de Haas revient sur les derniers mouvements contre les violences faites aux femmes et contre les inégalités...

P. 4

En ligne

contreimmigrationjetable.org

Site du collectif « Uni(e)s contre l'immigration jetable »

ladominationmasculine.net

Site officiel du film de Patrick Jean

P. 4

DOSSIER | Alexie Lorca

Circulaires sur le travail des sans-papiers: quand l'imbécillité le dispute à l'indignité.

Que cachent les récentes gesticulations darcosiano-bessonnesques, en matière de travail caché et de travailleurs sans-papiers ? État des lieux.



Bruce Clarke
Subir (les lois du marché), détail, 2006

Le 7 janvier 2008, une circulaire portant sur la régularisation exceptionnelle d'étrangers par le travail, conditionne les demandes à la présentation d'un contrat de travail. Mais il ne peut s'agir que d'un emploi figurant sur une liste de 30 métiers accessibles aux ressortissants extra communautaires. Cette circulaire instaure d'emblée une discrimination entre les travailleurs extra-communautaires et les ressortissants des nouveaux États-membres de l'Union européenne auxquels une autre directive a proposé fin 2007, une liste de 150 métiers. Le concept d'immigration choisie atteint là son paroxysme. Au pays des droits de l'homme, on associe une profession à une nationalité. Selon que vous serez bulgare, roumain ou malien, vous serez conducteur de travaux du BTP, mécanicien ou laveur de carreaux... La circulaire allie l'indignité à une imbécillité crasse. C'est en effet l'autorité administrative et non plus l'employeur, qui définit les besoins en main d'œuvre et statue sur les compétences de l'employé potentiel...

Le 15 avril 2008 débute alors une première grève des travailleurs sans-papiers.

« À l'issue de ce premier mouvement, Éric Besson a élaboré un document de synthèse peu satisfaisant, en précisant que toute autre proposition ne pourrait émaner que du ministère du travail. Ce qui nous arrange ! » déclare Richard Delumbée, responsable de l'Union Locale CGT de Montreuil (93).

Car les arguments de Darcos s'avèrent très facilement réfutables. Tout d'abord, il confond volontairement le problème des salariés sans-papiers et du « travail au noir ». En stigmatisant celui-ci, le ministre remet au goût du jour la vieille scie de l'immigré qui, en ne cotisant pas, vient manger le pain des Français. Or, comme le précise Richard Delumbée, « si le

travail au noir est une dimension existante du problème, elle est très minoritaire. Moins de 5% des travailleurs sans-papiers le pratiquent. » Il faut donc aller chercher le manque à gagner pour l'État, soit dans le travail au noir des Français, soit dans l'in vraisemblable nombre d'heures travaillées des sans-papiers, qui ne sont ni payées ni donc déclarées par des patrons voyous.

Besson et Darcos sont-ils définitivement pervers ou totalement incompetents ? Les deux, sans aucun doute...

À preuve, le grand argument des « métiers à tension ». « Un métier est déclaré "à tension", lorsqu'il manque de personnel, explique M. Delumbée. Le gouvernement a décidé d'établir des statistiques trimestrielles des métiers "à tension" afin de définir dans quels secteurs on peut régulariser des sans-papiers. C'est totalement impossible dans la mesure où les sans-papiers travaillent déjà dans ces secteurs, qui donc ne sont plus "à tension" ! »

Le responsable syndical pointe du doigt une autre « perversimbécillité » ou « perversincompétence ». Elle concerne les travailleurs intérimaires. Sur les 5 400 salariés sans-papiers actuellement en grève, 2 000 sont intérimaires et franciliens. Or, le texte ministériel en préparation impose comme critère de régularisation, une mission d'au moins un an. « La moyenne des missions déposées au Pôle Emploi est de 7 jours ! s'exclame M. Delumbée. Et 25% de ces missions ne dépassent pas une journée... »

Que demandent donc les grévistes sans-papiers ? D'abord la suppression de la discrimination entre les nationalités et l'ouverture pour tous à la liste des 150 métiers. Et puis l'abaissement de 5 à 3, du nombre d'années de présence en France pour accéder à une régularisation. Pour les intérimaires, il s'agit évidemment de prendre en compte les heures des missions cumulées et non le nombre des missions. Il faut aussi que les sans-papiers travaillant au noir soient reconnus de la même façon que les salariés et régularisés sur les mêmes bases. Et puis, les métiers occupés par les travailleurs sans-papiers doivent être considérés comme "à tension". Le gouvernement doit aussi cesser d'amalgamer volontairement travail non-déclaré et salariés sans-papiers. Répétons-le : dans leur très grande majorité, ceux-ci cotisent et paient des impôts,

en même temps qu'ils pallient le manque de candidats dans nombre de métiers. Ils participent ce-faisant au développement et à la richesse de notre pays.

Enfin, pour ce qui concerne le travail caché, il existe déjà un dispositif administratif et judiciaire qu'il suffirait d'utiliser. Alors, pourquoi les tonitruantes menaces de Darcos et de Besson ? Et surtout, à qui s'adressent-elles ? À Bouygues, Veolia, Manpower ? Qui peut le croire ? Elles s'adressent aux petits patrons qui emploient déjà des sans-papiers et qui auraient des velléités de les aider à se faire régulariser en signant un document essentiel, la « demande d'autorisation de travail » — communément appelé Cerfa. L'objectif est de les inciter en leur faisant peur, à demeurer ou à devenir des patrons-voyous, ce qui arrange le gouvernement. Au détriment de l'intérêt général, certes, mais ledit gouvernement n'en est plus à cela près. L'idée est aussi de créer un climat de défiance entre les salariés « légaux » et les sans-papiers, les premiers — et cela s'est déjà produit — accusant les seconds d'être susceptibles de faire fermer l'entreprise et donc de leur faire perdre leur emploi. Enfin, si les menaces de fermeture administrative se concrétisaient, ce serait l'occasion de mettre hors de cause les donneurs d'ordre, les employeurs étant très majoritairement des sociétés de sous-traitance. C'est en effet par le biais de ces sociétés que Bouygues par exemple, fait travailler sur ses chantiers d'innombrables sans-papiers.

Face à ces états de fait, Éric Besson a signé le 24 novembre dernier une nouvelle circulaire. Les grévistes demandaient des mesures d'harmonisation claires. Qu'à cela ne tienne ! Le texte prône le cas par cas laissant aux préfets le soin de trancher. Il leur est par exemple demandé de juger des « capacités d'intégration » des demandeurs de papiers. S'ils sont honnêtes, ce critère ne devrait pas leur poser problème. En effet, la capacité des travailleurs sans-papiers à se mobiliser, à se mettre en grève, à se battre collectivement pour leurs droits et pour une vie digne n'est-elle pas le plus beau signe d'intégration qu'ils peuvent donner à une République qui célèbre la liberté, l'égalité et la fraternité ?

■ Alexie Lorca, Conseillère municipale et secrétaire de section de Montreuil

PRESSE | Liêm Hoàng Ngọc

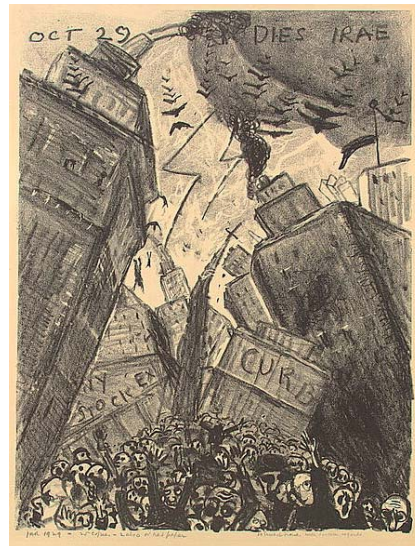
Le retour de l'orthodoxie budgétaire

Article publié par Politis le 26 novembre dernier. La Commission Européenne vient de rappeler à l'ordre la France pour déficit excessif. 20 pays sur 27 subissent désormais la procédure pour déficits excessifs, engagée par la Commission, car leur dette publique dépasse les critères autorisés par le pacte de stabilité (3% pour le déficit budgétaire, 60% pour le taux d'endettement).

Ces procédures sont incompréhensibles, à l'aune de la révision du pacte de stabilité intervenue en 2005. Cette révision autorise en effet les Etats-membres à dépasser les critères de Maastricht en cas de circonstance exceptionnelle, une telle situation intervenant selon cette révision lorsque le PIB recule d'au moins -2%. Ce qui est le cas en 2009, où le PIB reculera de -5% dans l'Union européenne et, en son sein de -5% en Allemagne et de près de -3% en France. À la différence des États-Unis, l'épargne est abondante en Europe, voire excédentaire, dès lors qu'elle est insuffisamment mobilisée par les entreprises pour l'investissement, toujours atone. Dans ce contexte où les risques de déflation n'ont pas disparu, il appartient aux Etats-membres de relancer la politique industrielle en drainant cette épargne vers des projets porteurs.

La Commission en appelle par ailleurs d'ores et déjà à des « politiques de sortie » dès 2011, celles-ci devant se traduire par une « maîtrise des finances publiques » et la poursuite de « réformes structurelles ». Concrètement, cela signifie que les budgets en préparation dès l'automne prochain devront se traduire par de nouvelles suppressions de postes dans les services publics, par la réduction toujours plus grande de la part de obligatoire de la couverture sociale et qu'un nouvel assouplissement de la Législation Protectrice de l'Emploi est recommandé.

Ce type de politique, notamment appliqué en France, est loin d'avoir produit les effets escomptés. Depuis leur mise en œuvre, les objectifs de croissance fixés par les lois de finance et les lois de finances révisées (incluant les



James N. Rosenberg
Oct 29 Dies Irae (« Days of Wrath »), 1929

mesures de relance) ont rarement été atteints. La dette s'est donc mécaniquement creusée parce que les recettes fiscales prévues dans les lois de finance n'ont pas été au rendez-vous. Ces recettes se sont, de plus, amenuisées au fur et à mesure de la création de nouvelles niches fiscales, telles que le paquet fiscal, et dont les effets sur la croissance sont loin d'être avérés. C'est donc une mauvaise dette qui prolifère, mauvaise parce qu'elle ne finance aucune dépense porteuse d'avenir. Elle pèse déjà sur les générations présentes, qui paient les intérêts des rentiers en acquittant l'impôt, notamment l'impôt sur le revenu, mais aussi la TVA, qui ponctionne chaque citoyen au premier centime d'euro dépensé. Elle épargne les classes aisées, bénéficiant des intérêts de

la dette, sans en supporter les charges, protégées qu'elles sont par le bouclier fiscal.

La Commission aurait tort de déroger aux principes affichés lors de la révision du pacte de stabilité de 2005. Ils permettent aux Etats-membres de disposer des marges de manoeuvre nécessaires à la relance, alors que les prévisions de croissance pour 2010 restent très prudentes (car la reprise, dite « technique », est essentiellement due au re-stockage des entreprises et au léger rebond des exportations), que le taux de croissance restera largement inférieur à son taux potentiel et que le chômage s'aggravera. Il sera nécessaire, dans les travaux futurs du Parlement Européen, de proposer des études d'impact, visant à distinguer les déficits expansifs (ayant un effet de relance) et les déficits récessifs (engendrant de la mauvaise dette), afin d'évaluer l'efficacité des mesures de relance adoptées par chaque pays membre et d'enrayer l'accumulation de la mauvaise dette. L'adoption prématurée à des « politiques de sortie », assimilables à la poursuite des politiques néo-libérales, s'avèrerait complètement décalée dans un contexte où règne le sous-emploi. Il est temps de discuter de l'efficacité des « réformes structurelles » prônées par la Commission, à l'occasion du débat qui s'ouvre au Parlement Européen quant à la révision de la Stratégie de Lisbonne.

■ Liêm Hoàng Ngọc, économiste, euro-député

Suite de l'édito...

Quelques conseils cependant.

Si on commençait par appliquer les lois existantes et par sanctionner les entreprises contrevenantes. Si pour ce faire, on renforçait le suivi des procédures judiciaires — trois PV sur quatre de l'inspection du travail sont aujourd'hui classés sans suite ou jugés a minima. Si l'on dotait de réels moyens l'inspection du travail, en

doublant immédiatement ses effectifs.

Si l'on mettait en cause la responsabilité pénale, financière et économique des donneurs d'ordre qui ne peuvent ignorer comment travaillent les entreprises auxquelles ils sous-traitent...

Si on régulaît la sous-traitance en imposant que l'entreprise intervenante soit assujettie le temps de sa mission, à la convention collective

du donneur d'ordre... Si on facilitait la reconnaissance juridique des « unités économiques et sociales » et des groupes, afin d'empêcher les externalisations artificielles, la fausse sous-traitance, et le marchandage...

Chiche !

■ Gérard Filoche, inspecteur du travail, CN du PS

QUESTIONS | Caroline de Haas

Quel état des lieux peut-on dresser des violences faites aux femmes dans notre pays ?

Une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint. Ces meurtres ne sont pourtant que la partie émergée de l'iceberg. Une femme est violée toutes les dix minutes. Et la dernière enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) montre qu'une femme sur 10 vivant en couple subit de la part de son conjoint des violences de tous ordres — pression psychologique, menaces, coups...

Les nouvelles générations ont-elles tendance à davantage porter plainte ?

Des enquêtes, malheureusement encore peu nombreuses, montrent que les jeunes femmes d'aujourd'hui déclarent plus facilement leur situation que leurs aînées qui, dans l'ensemble, avaient tendance à minimiser les faits. Grâce aux campagnes d'informations et aux nombreuses associations présentes sur le terrain, le tabou commence très doucement à se lever. Mais les violences envers les femmes sont encore un sujet qu'on aborde peu. Ainsi, seuls environ 5 % des viols de femmes majeures feraient l'objet d'une plainte.

Ces violences sont-elles présentes dans tous les milieux, toutes les générations ?

Oui. Il n'y a pas de géographie physique ou sociale de la violence. Elle concerne aussi bien la jeune diplômée parisienne que l'agri-

cultrice retraitée d'un petit village de campagne.

Que disent ces violences du rapport hommes-femmes au XXI siècle ?

Elles sont le symptôme d'une société encore profondément marquée par les mécanismes de domination. Dans une grande majorité des cas, la violence commence par des humiliations et un dénigrement de la femme. Or, l'image et la place de la femme dans notre société ne sont toujours pas très valorisantes. La publicité véhicule des images de femmes à la maison, s'occupant exclusivement des enfants, du ménage et de la cuisine. Au travail, les femmes gagnent en moyenne 20% de moins que les hommes. Et elles occupent 80% des emplois précaires... Les violences sont le symptôme le plus dur d'une société organisée autour de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes.

Quelles solutions politiques doit-on apporter à ce fléau ?

Il faut bien entendu des mesures immédiates de prise en charge des femmes victimes de violences. Il faut développer des structures d'accueil adaptées, éloigner le conjoint... Les mesures annoncées par les députés, suite aux mobilisations des féministes sont un premier pas. Mais si l'on n'attaque pas le problème à la racine, on continuera à n'intervenir que sur « l'après-violence ». Il est indispensable de prévenir. En lançant notamment un vaste programme d'éducation dans

les écoles. La loi prévoit normalement pour chaque jeune 1 heure annuelle d'éducation à l'égalité femmes-hommes — notamment à travers les questions de sexualité. Aujourd'hui, des associations comme le planning familial n'ont plus assez de moyens pour mener à bien des missions préventives.

EN LIGNE

www.contreimmigrationjetable.org

Site du collectif contre l'immigration jetable.

« Les politiques d'immigration française et européenne désignent les étrangers comme une menace. Elles orientent nos sociétés vers une xénophobie d'Etat. Sous couvert de défendre une prétendue identité nationale, elles incitent au racisme et au repli communautaire. »

www.ladominationmasculine.net

Site officiel du film de Patrick Jean *La domination masculine*, en salles depuis le 25 novembre.

A travers des séquences drôles, ahurissantes et parfois dramatiques, le film nous oblige à nous positionner sur un terrain où chacun pense détenir une vérité. « La Domination masculine » jette le trouble à travers le féminisme d'un homme qui se remet en question. Une provocation qui fera grincer des dents...

Formulaire de contact

Nom : _____ Prénom : _____

E-mail : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Fédération : _____ Section : _____

- je souhaite recevoir des informations sur Un monde d'avance
- je souhaite être contacté par Un monde d'avance
- je souhaite cotiser par chèque à Un monde d'avance

CONTACT

Par téléphone
01.40.63.81.21

Par e-mail
mparpillat@gmail.com

Par courrier

Complétez ce formulaire et adressez-le à Assemblée Nationale à l'attention de Roberto Romero bureau 6853 - 126, rue de l'université - 75355 Paris 07 SP.

Soutenir un monde d'avance
Chèque à l'ordre de « Un monde d'avance ».

www.unmondedavance.eu